



COMMUNE D'AVULLY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2011

SEANCE ORDINAIRE – PROCES-VERBAL N°216

Présidence:	M. Daniel Fuchs
Conseiller municipaux & Conseillères municipales:	M. Cyril Baudin Mme Magali Besse Giorgi M. Gérald Bersier M. Nicolas Binet M. Sylvain Fuser M. Samuel Halff M. Ludowick Jacot-Descombes Mme Verena Jendoubi Mme Leïla Kamel Mme Annick Maison M. Olivier Matthey-Jonais Mme Zita Minasso-Rota Mme Suzanne Schedler
Maire:	M. René Riem
Adjoints:	Mme Maria Scheibler M. Claude Bieri
Excusé :	M. Patrick Mayer
Procès-verbaliste:	Mme Céline Fournier

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2011 / N°214
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjoints
4. Rapport de commission
 - Routes, emplacements communaux et environnement du 12 mai 2011
5. Projets de délibérations
6. Propositions du Maire et des Adjoints
7. Propositions individuelles, motions, résolutions
 - Motion de Patrick Mayer – Gestion communale : se conformer aux recommandations de la Cour des Comptes
8. Questions
9. Divers

Questions du public

* * *

Le Président, Daniel Fuchs, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant que tout se passe bien pour cette première réunion ordinaire de la législature. Il salue la présence de M. le Maire, de son adjointe et de son adjoint, de Mme Fournier, procès-verbaliste ainsi que du nombreux public. Il excuse l'absence annoncée de M. Patrick Mayer, retenu ce soir à l'étranger.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2011/ N°214

Le procès-verbal de la séance du 5 mai 2011 / N°214 est adopté, sans remarque ni modification, à l'unanimité des conseillères et conseillers municipaux présents.

Procès-verbal de la séance du 6 juin 2011/N°215

M. Riem signale une erreur qui s'est glissée dans la liste de présence, à savoir que M. Denis Solioz figure encore dans les membres du Conseil municipal, ce qui n'était alors plus le cas.

Telle est la seule correction à apporter à ce PV.

Ce procès-verbal n'a pour le reste pas à être adopté, précise **M. Gandolfo**.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

- **Le Président** rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les dates de ses réunions. Les propositions suivantes sont formulées :
 - 13 octobre 2011
 - 10 novembre 2011
 - 8 décembre 2011 (date de réserve, pour une séance extraordinaire et/ou le repas de fin d'année du CM)
 - 26 janvier 2012
 - 19 avril 2012
 - 10 mai 2012
 - 14 juin 2012

Soumises au Conseil municipal, ces propositions de dates sont approuvées, à l'unanimité des personnes présentes, sans avis contraire ni abstention.

- **Le Président** donne lecture de courriers échangés entre la Mairie et Mme Nicole Brun concernant l'arrêt de Genecy Télébus/Proxibus, soit successivement la première lettre adressée par Mme Brun à M. le Maire et au Conseil municipal, la réponse du Maire, datée du 7 juin 2011 et enfin la nouvelle missive de Mme Brun, qui, mécontente, a tenu à réagir. M. le Maire a accusé réception de cette dernière lettre en date du 28 juin.
- **Le Président** donne à l'assemblée connaissance d'un certain nombre de courriers reçus de l'Association des Communes Genevoises (ACG) :

- Ce mercredi 21 septembre est organisée une séance d'information pour les conseillers municipaux, organisée à Uni Dufour. **Le Président** tient l'invitation à disposition de celles et ceux qui s'y intéressent et souhaitent y participer.

M. Binet signale que chacune et chacun des conseillères et conseillers municipaux a reçu ce courrier.

- **Décisions de l'AG de l'ACG** : conformément à la modification de la loi sur l'administration des communes, les Conseils municipaux ont désormais un droit de veto sur certaines décisions prises en AG de l'ACG. Pour que l'opposition soit effective, il est cependant nécessaire qu'au moins 2/3 des Conseils municipaux (soit 30 communes) usent de leur droit de veto. S'agissant des décisions prises lors de l'AG du 22 juin 2011, les suivantes peuvent faire l'objet d'un veto:

- Octroi d'une subvention de Frs. 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche ;
- Octroi d'une subvention de Frs. 950'000.- pour le développement du réseau informatique inter-administrations genevoises (RIAG) ;
- Octroi d'une subvention de Frs. 550'000.- pour les investissements du service intercommunal d'informatique (SIACG) ;
- Octroi d'une subvention de Frs. 2'500'000.- accordée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre ;
- Octroi d'une enveloppe de 1 million de francs, à titre de participation du FI pour des dépenses culturelles diverses ;
- Octroi d'une subvention de Frs. 5'040'000 pour les charges de fonctionnement du GIAP ;
- Reconduction d'une subvention de Fr. 970'000.- pour le financement de la FASe ;
- Attribution d'une dotation de Frs. 500'000.- pour le financement d'une enveloppe sportive FI ;
- Octroi d'une subvention de Frs. 550'000.- pour le financement du Bibliobus.

- **Le Président** annonce que **la Constituante** a communiqué les dates et lieux de toute une série de sessions consacrées à la première lecture de l'avant-projet de Constitution. Il tient ces informations à disposition de celles et ceux qui souhaiteraient assister à ces séances.

- **Le Président** rappelle qu'il s'agit ce soir de nommer **des responsables des bureaux de vote pour 2012**. Il a été déterminé avec le Vice-Président que la Liste communale proposerait deux noms, Avully pour Tous un nom et Avully Demain un nom.

M. Fuser propose, au nom de la liste communale, les candidatures de Mme Maison pour la présidence et de Mme Besse Giorgi pour la vice-présidence.

M. Baudin propose, au nom d'Avully pour Tous, la candidature de M. Bersier comme vice-Président.

Le Président retient en conclusion :

- Présidence : Mme Annick Maison
- Vice-Présidence : M. Gérald Bersier
- Suppléante à la Présidence : Mme Magali Besse Giorgi
- Suppléant-e à la Vice-Présidence : personne désignée par Avully Demain.

3. Communications du Maire et des Adjointes

- Communications de M. Riem

- La grande majorité des conseillères et conseillers municipaux ont désormais le bonheur de posséder un Ipad, qui sera fonctionnel dès octobre de cette année.
- L'implantation de bornes Wifi a été effectuée dans le Parc de la Mairie et il est proposé d'en installer également prochainement dans le préau de l'ancienne « Ecole » Gennecy.
- Un lecteur de cartes est installé à la réception de la Mairie, ce qui facilite les transactions (cartes CFF, cartes d'identité, etc..). Il est donc désormais possible de régler les émoluments ou achats, uniquement par Post Card et Maestro.

- Communications de Mme Scheibler

- **Jardin Robinson** : le poteau de soutien du toit arraché a été remplacé, pour un montant de travaux de 2'000 francs ; le local sono a lui aussi été remplacé, pour 14'000 francs. Le Jardin Robinson a invité les autorités communales à boire un verre pour les remercier des travaux. Il a par ailleurs été relevé la rapidité avec laquelle les paiements à l'entreprise avaient été effectués.
- La réfection de la **ventilation de la piscine** s'est achevée le 2 septembre.
- La **porte d'entrée de l'Ancienne école** a été mise en code pour des raisons de sécurité (coût des travaux : Frs. 3'000.-). Des boîtes aux lettres ont par ailleurs été installées à l'intérieur car les anciennes étaient régulièrement fracassées et le courrier jeté ou lu (coût des travaux : Frs 3'000.-).
- Des travaux ont été effectués dans la **salle pour le parascolaire**, à la demande des animatrices : peinture, dépose du tableau, meuble sur mesure, pour un coût total de 8'000 francs. **Mme Scheibler** fait à ce propos circuler la carte de remerciements envoyée par les animatrices et les enfants du parascolaire.
- La Mairie a octroyé 500 francs à la **Chaîne du Bonheur** pour la famine qui sévit en Afrique de l'Est.
- **Gestion accompagnée du local des jeunes** : l'approche unifiée pour toute la Champagne, qui résulte pour information d'une décision de novembre 2010, crée un surcoût de 17'000 francs en 2011. Une nouvelle refonte est proposée pour 2012, avec la suppression de certaines prestations (Sports pour tous, qui n'attire personne d'Avully, et le BUPP), ce qui devrait permettre une réduction des coûts.
- Le mur de la Place de Gennecy, qui avait fait l'objet de graffitis, sera repeint.

- Communications de M. Bieri

- Un certain nombre de travaux ont été effectués dans le **parc de la Mairie** : nouvelle barrière sur l'escalier menant à la chaufferie, suppression de buissons et abattage du

bouleau. Reste encore à ce jour à refaire la pelouse, à introduire l'arrosage automatique, à soigner les aménagements floraux. Le coût total des travaux déjà effectués s'élève à Frs 10'000.-.

Dans l'idée d'ouvrir le parc physiquement et symboliquement, une demande a été déposée auprès de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) en vue de supprimer les barrières sises sur le mur d'enceinte de la mairie ainsi que du portail de l'entrée. Un refus de la a été essuyé mais tout espoir n'est pas perdu.

- La commune a dû acheter une **nouvelle balayeuse** pour les concierges et les cantonniers, en remplacement de l'ancienne, qui a rendu l'âme. L'investissement porte sur une balayeuse mixte à trois roues (avec cube, aspirateur et brosses), soit un matériel parfaitement adapté pour entretenir les préaux, le chemin des écoliers, l'accès à la mairie et d'autres lieux, dont le préau de la garderie, ce véhicule étant immatriculable. Il offre une plus grande efficacité, un gain de temps et une amélioration du standard d'entretien. Différentes offres ont été demandées et plusieurs essais de machines effectués, pour s'arrêter sur un modèle de marque Kärcher, qui présente, entre autres, l'avantage d'être distribuée et entretenue par une société sise sur le territoire communal. Montant de l'achat : Frs 32'000.-, sachant que du fait de délais non tenus, un rabais de 5% a été accordé.
- Une très grosse **fuite d'eau** est à déplorer sur une conduite d'eau non cadastrée entre Gennecy et le Jardin Robinson. Une première réparation urgente et provisoire a été effectuée. Une inspection de l'état des canalisations et collecteurs a par parallèlement été initiée. Le mandataire chargé de ce travail a signalé que quelques collecteurs étaient défectueux ; un tronçon de collecteur situé dans la zone chemin des Bachères – Rte du Moulin Roget est fendu sur des dizaines de mètres et un autre, adjacent, se serait affaissé et semble prêt à s'effondrer selon la caméra. Selon les SIG, le coût induit se chiffrerait à près de Frs 1 million. Un rendez-vous est prévu avec les SIG pour évaluer, sur la base des images diffusées par la caméra, l'urgence du danger et des travaux à effectuer. Une option pourrait constituer à supprimer cette conduite, dont on ne connaît pas l'état, pour refaire une vraie conduite d'eau, parallèle, depuis la borne à incendie.
- La Commune a reçu une pétition contre le **projet d'implantation de mâts**. Elle s'ajoute au recours déposé au printemps, signé par nombre d'habitants. Le maire a informé les recourants que ce dossier était, pour l'heure, gelé car non prioritaire, en regard des importants investissements à consentir dans les mois et années à venir, et au vu des nombreuses questions pas encore réglées. Les montants devisés sont par ailleurs plus élevés qu'annoncé (Frs 100'000.- uniquement pour les mâts). **M. Bieri** indique avoir été invité à assister à un match à Donzelle, où les nouveaux spots ont été installés, pour un coût de 450'000 francs à charge de la Commune de Dardagny, qui refuse en conséquence d'investir un sou de plus pour l'installation de mâts sur le terrain de foot de Gennecy. La Commune de Cartigny n'entend pas non plus participer financièrement, en raison de mauvais résultats enregistrées ces trois dernières années.

M. Riem annonce encore que la mise en place des déchetteries a débuté. Des banderoles « Avully aménage pour votre confort » ont été installées, et semblent bien perçues par la population.

Les travaux sont de bonne qualité, ajoute M. Bieri, et le planning sera respecté, tout devant être terminé d'ici la fin de l'année.

M. Riem revient sur les fuites des collecteurs, pour relever qu'à terme, la station d'épuration située sous Gennecy (versant Rhône) sera supprimée, tout le réseau communal étant alors retraité par la station d'épuration de Chancy, ce qui présupposera de lourds investissements dans le futur.

4. Rapport de commission

Routes, emplacements communaux et environnement du 12 mai 2011

M. Baudin indique que chacun ici a pu prendre connaissance de ce rapport. La commission proposait donc de donner un premier préavis négatif à l'exploitation des gravières sur la Commune d'Avully, tout en étant prête et ouverte aux négociations avec les services et mandataires concernés.

M. Bieri jugeait opportun de rediscuter de cette décision. Il ajoute avoir eu un entretien avec M. Maury, qui ne comprend pas les raisons de ce préavis défavorable, qui semble être motivé par la volonté communale de commencer les travaux sur la parcelle d'Eaumorte.

M. Baudin confirme que la commission n'est pas opposée aux gravières, mais au déroulement et à l'ordre chronologique, tels que présentés, des travaux.

M. Bieri relaie l'avis de M. Maury, qui craint qu'un avis défavorable ne contribue à retarder l'avancement du projet. M. Maury serait tout à fait prêt à intégrer dans le planning d'exploitation les contraintes liées à un éventuel développement de la zone d'Eaumorte.

Il l'a d'ailleurs indiqué à l'occasion d'une séance précédente de la commission, reconnaît **le Président**, qui rappelle que le délai de restitution du préavis est déjà dépassé. M. Maury pourrait être invité à s'engager de manière plus formelle vis-à-vis de la mairie sur les points précités, ce qui permettrait de donner un préavis positif au projet de plan directeur des gravières.

M. Baudin répète que l'idée du préavis négatif visait à ouvrir le dialogue avec les mandataires et à être véritablement impliqué dans le processus. L'inquiétude des commissaires porte sur la zone proche d'Eaumorte. Le plan d'exploitation des gravières prévoit en effet que cette zone soit l'une des dernières à rentrer en exploitation, ce qui induit des soucis de collision de genres avec les projets prévus dans le plan directeur. Si M. Maury s'engage, par un courrier écrit à la Mairie, à entrer en discussion avec la Commune et à respecter les volontés exprimées, M. Baudin est favorable à revenir sur le préavis négatif.

Le Président évoque l'idée de donner un préavis positif sous réserve.

M. Riem juge que l'insertion de ces remarques dans le préavis ne devrait pas bloquer le projet. Il importe de ne pas donner de préavis négatif, mais de parler plutôt favorablement, avec les remarques émises ce soir.

M. Baudin propose d'inviter M. Maury à donner une preuve écrite de ses intentions et de sa bonne volonté, par un courrier adressé à la Mairie, avec copie au Président de la commission.

M. Fuser tient lui aussi à un engagement formel, par écrit, de la part de M. Maury.

Le Président en conclut que **le Conseil municipal mandate la Mairie pour donner un préavis positif, sous réserve des remarques formulées ce soir, et qui seront protocolées au PV.**

Dans le souci de travailler en symbiose plutôt qu'en se mettant des bâtons dans les roues est favorable pour tout le monde, M. Baudin pense qu'il serait sans doute opportun de revoir M. Maury à l'occasion d'une prochaine séance de la commission, pour faire en sorte que tout se passe au mieux pour tout le monde.

Le président signale que les commissions ne s'autoconvoquent pas mais se réunissent lorsqu'elles ont été sollicitées par le Conseil municipal. Cette manière de faire est peut-être un peu

formaliste mais conforme à la loi. Plusieurs des communications données ce soir par M. Bieri intéressent la commission des routes (mâts d'éclairage du terrain de foot, problèmes de canalisations) et le Président suggère en conséquence que celle-ci soit saisie par le CM pour ces sujets.

Le Conseil municipal reviendra sur cette proposition dans les divers.

5. Projets de délibération

Néant.

6. Propositions du Maire et des Adjointes

- Propositions du Maire :

- **M. Riem** fait distribuer le compte rendu administratif et financier 2010.
- Concernant la zone d'Eaumorte, une maquette (3D) sera présentée le 28 septembre aux exécutifs des sept communes de la Champagne. Le Conseil municipal sera dans un deuxième temps invité à venir voir cette maquette, avec toutes les propositions formulées. Cette maquette prévoit trois versions, avec des emprises plus ou moins importantes.

- Proposition de Mme Scheibler :

- Une rencontre a été organisée à la fin juin avec M. Mayerat, de l'association Sun Power, pour discuter d'un projet de création de centrales photovoltaïques sur les toits de la piscine et/ou de la salle polyvalente. Un premier rapport a été rendu le 6 juillet, qui pourrait être transmis à la commission des bâtiments.

<p>Le renvoi en commission des bâtiments et travaux de la proposition relative à la création de centrales photovoltaïques sur les toits de la piscine et/ou de la salle polyvalente est accepté à l'unanimité des membres présents, sans avis contraire ni abstention.</p>

7. Propositions individuelles, motions, résolutions

Le Président procède à la lecture du projet de motion « Gestion communale : se conformer aux recommandations de la Cour des Comptes », déposé par M. Patrick Mayer.

«Gestion communale : se conformer aux recommandations
de la Cour des Comptes »

Considérant :

- que la Cour des Comptes vient d'examiner la gestion de la Commune de Corsier;
- que la Cour des Comptes a souhaité rendre public son rapport, joint en annexe de ce projet de motion, afin sans doute que toutes les communes genevoises puissent s'en inspirer;
- qu'il est certainement bon que la Commune d'Avully s'assure de la conformité de ses procédures et de sa gestion avec les recommandations de la Cour des Comptes ;

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire :

- de se conformer en tous points aux recommandations de la Cour des Comptes relatives à la gestion des affaires d'une commune ;
- de faire rapport au Conseil municipal des modifications que cela engendre par rapport à la gestion actuelle.

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le récent audit de gestion de la Commune de Corsier est la parfaite occasion de procéder à un examen transparent des procédures à Avully. Cet examen devra être conduit par M. le Maire et ses adjoints. Ses conclusions intéresseront toutefois le Conseil municipal et les citoyens d'Avully. On doit d'emblée souligner qu'il n'y a aucun indice à Avully d'une situation comparable à celle mise en évidence à Corsier. Le projet de motion que je vous appelle à adopter est l'expression d'une volonté politique et d'une obligation découlant de la Constitution genevoise: <<une gestion(...) économe et efficace>>.

Le Président estime que ce projet de motion n'appelle pas beaucoup de commentaires, dans la mesure où le motionnaire reconnaît d'emblée que la gestion de la Commune est bonne.

M. Baudin n'a pas le sentiment qu'il y ait des manquements. Ce projet de motion reste simplement dans la continuité et dans la logique des choses. Il se prononcera en faveur de cette motion, mais sans aucune intention d'aller à l'encontre de ce qui s'est passé jusqu'à maintenant.

M. Binet suggère lui aussi d'accepter cette motion, la Commune n'ayant rien à se reprocher.

M. Riem constate que la presse propose quotidiennement des articles relatifs à la Cour des Comptes. Les grandes communes ont déjà été révisées par cet organe. Les secrétaires généraux et magistrats de toutes les communes genevoises sont convoqués le 14 octobre prochain à Meinier pour la présentation des travaux menés par un groupe de travail visant à la mise en place des systèmes de contrôle interne dans les communes, selon les recommandations de la Cour des Comptes.

Le Président suggère, en l'état, de voter le projet de motion de M. Mayer.

La motion « Gestion communale : se conformer aux recommandations de la Cour des Comptes », est approuvée à l'unanimité des membres présents, sans avis contraire ni abstention.

M. Fuser annonce avoir, au nom de la Liste communale, quelques propositions à formuler pour nourrir le projet de zone d'activités d'Eaumorte. Il donne lecture de celles-ci.

La position centrale d'Eaumorte par rapport aux Communes de la Champagne permet d'envisager d'y regrouper plusieurs services dont nos Communes manquent. Par exemple :

- la Poste : à l'exception de celui d'Avully, tous les bureaux de poste des autres Communes ont fermé ou été remplacés par des guichets installés dans des commerces locaux. Un bureau plus grand situé à Eaumorte, central, doté de possibilités de parquer les voitures et de plus accessible aux handicapés (ce qui n'est pas le cas de celui d'Avully) me paraîtrait idéal.
- Santé : depuis le décès du Dr Duchemin, il n'y a plus de médecin de proximité, en tous cas à Avully si ce n'est dans toutes les Communes de la Champagne. Il me semble qu'il serait nécessaire d'intégrer dans le projet d'Eaumorte, un petit centre médical qui comprendrait un médecin généraliste, un pédiatre et, pourquoi pas, une petite chirurgie de premiers soins. Ce centre pourrait fonctionner de la manière suivante : une Fondation intercommunale, qui resterait propriétaire des locaux et des équipements, les mettrait à disposition de jeunes médecins, moyennant finances bien entendu. A rappeler que les jeunes médecins, sortis de leurs études et de leurs années d'interne en hôpital, n'ont souvent pas les moyens de s'installer en cabinet privé.
- Administration : là, il s'agit d'une idée émise par René Riem, qui consiste à installer un guichet auquel les citoyens pourraient s'adresser pour toutes les questions ou démarches administratives des Communes de la Champagne. Ce guichet aiguillerait les demandeurs ou ferait directement le relais avec les différentes Mairies.

Le Président en déduit que la proposition vise à prendre en considération quelques idées à intégrer dans l'avancement de ce projet. Il invite les conseillères et conseillers municipaux à formuler d'éventuelles remarques quant à ces suggestions.

M. Riem imagine qu'un certain nombre d'idées seront émises par les autres communes, à l'issue de la présentation de la maquette. Il ajoute qu'un projet de crèche intercommunale rallie toutes les communes de la Champagne.

Mme Scheibler évoque le Bureau des Autos.

M. Riem répond que ce dossier est pour l'heure dans les limbes. Le DCTI sait qu'il existe des terrains, et que le Bureau des Autos pourrait y être accueilli. L'argumentation selon laquelle cette zone serait éloignée doit être modulée par le fait que le RER est à quelques minutes, et que le TCOB arrivera sur le giratoire de Bernex à l'Escalade.

M. Fuser souhaite que le CM se penche en profondeur sur cette question, y compris sur la crèche intercommunale, pour montrer aux communes voisines que la Commune a l'intention d'aller de l'avant dans ce projet.

Cette proposition sera soumise à la commission de l'Agenda 21.

M. Baudin estime que l'idéal serait d'avoir préalablement vu la maquette, pour avoir une première idée.

Et d'avoir entendu les velléités des autres communes sur ce dossier, ajoute **M. Riem**, qui répète que la maquette sera présentée le 28 septembre aux communes de la Champagne. A noter que ce projet a été inséré dans le plan directeur communal d'Avully et d'Avusy. Il est maintenant intégré dans le nouveau plan directeur cantonal, aujourd'hui à l'étude.

M. Baudin insiste sur l'importance d'être moteur, d'arriver avec un certain nombre d'idées et de provoquer les velléités des autres communes plutôt que de les attendre.

8. Questions

Mme Minasso indique avoir lu que l'ACG entreprenait, avec le soutien de l'Etat de Genève, la réalisation d'une campagne de thermographie aérienne sur l'ensemble du territoire cantonal.

M. Riem confirme qu'une cartographie des bâtiments a été réalisée.

Le Président relève qu'il s'agit là d'une étude aérienne, qui porte uniquement sur les toits et pas sur l'ensemble des bâtiments. Elle signale simplement les problèmes, sans donner d'indications sur la méthode à privilégier pour les résoudre. Un recensement complet des bâtiments communaux présupposerait que chaque toiture, façade, et même les sous-sols, soit thermographiée, pour ainsi disposer d'indications utiles sur les mesures à prendre.

Mme Besse Giorgi dit avoir constaté que les égouts sont très fréquemment bouchés sur le chemin des Meurons, le long de la route des écoliers, lors de fortes pluies. Des énormes flaques se forment alors. Les canalisations mériteraient d'être vérifiées. A la hauteur du portail, devant le passage piéton, une rigole apparaît souvent, qui se remplit d'eau sale et forme des flaques de parfois plus d'un mètre de large.

M. Baudin précise que la commission a discuté de cette question, ainsi que de travaux à faire au niveau du revêtement de la route. L'opportunité pourrait être saisie de se pencher sur cette globalité.

Mme Besse Giorgi estime qu'une intervention d'Hominal pourrait être prévue dès cet automne, à moindre coût.

M. Riem indique que l'opération de vidange des sacs d'eau pluviale sera rapidement effectuée. Il évoque le projet PDQ, sur la zone de l'Ecole du Courtil et la RC70 ; toutes ces questions y seront englobées.

M. Bieri souligne un autre problème, lié au fait que lorsqu'il pleut beaucoup, la nappe située dans le champ d'herbe descend très doucement, avec des implications induites sur le chemin. Les canalisations n'arrivent alors pas à suivre.

M. Baudin évoque quelques points, qui nécessiteraient de convoquer la commission des routes : éclairage du terrain de foot, étude sur le stationnement, problèmes de canalisation.

La proposition visant à convoquer la commission des routes est acceptée, à l'unanimité des membres présents, sans avis contraire ni abstention.

M. Bieri précise avoir rendez-vous le 26 septembre au matin avec le responsable des SIG pour faire le tour des canalisations. Il sera ensuite prêt, avec les plans exacts, pour la commission.

M. Baudin revient à l'information relative aux déchetteries, pour remercier la Mairie d'avoir fait installer ces jolis panneaux, précieux pour informer la population des travaux, et d'avoir en sus mis tous les renseignements utiles (planning) sur Internet. C'est important en termes de marketing.

M. Bieri annonce que des modifications ont été demandées, notamment en matière de containers à compost. En effet, suite aux mauvaises expériences constatées dans nombre de communes qui avaient mis leur compost en containers enterrés, il a été décidé de maintenir le système de containers verts actuels. Au niveau des tournées, il n'y aura aucun coût supplémentaire. Pour les gros déchets verts (branches, sapins de Noël, taille de haies), une benne sera mise à disposition au bout du parking de l'école.

Mme Maison estime que la commission scolaire aurait besoin de se réunir pour évoquer les mercredis de ski, dresser un bilan des promotions et prévoir les prochaines.

La proposition visant à réunir la commission scolaire est acceptée, à l'unanimité des membres présents, sans avis contraire ni abstention.

M. Baudin demande ce qu'il en est du PDQ de la zone située derrière l'école.

Les choses bougeotent un peu, répond **M. Riem**. La partie du Courtil pose quelques problèmes, liés à la zone sportive et agricole. Une réunion a été organisée au DCTI. **M. Riem** a été informé que les requêtes formulées par la Commune devraient passer sans problème.

M. Baudin se fait l'écho des groupes, qui proposent une petite augmentation des jetons de présence pour s'adapter au taux de la vie.

M. Fuser précise la **proposition d'amélioration des jetons de présence** du Conseil municipal : le forfait annuel est actuellement de 900 francs par conseiller municipal, dont à déduire 250 francs pour le voyage de fin de législature. Les commissaires sont pour leur part rémunérés à hauteur de 20 francs par séance.

La situation future proposée repose sur un forfait annuel de 1'200 francs concernant le Conseil municipal, duquel déduire 300 francs pour le voyage de fin de législature, les commissaires étant rémunérés à hauteur de 40 francs par séance, 50 francs pour les Présidents qui ont des tâches supplémentaires à accomplir.

La proposition de renvoyer ce dossier en commission des finances est acceptée à l'unanimité des membres présents, sans avis contraire ni abstention.

9. Divers

M. Bieri tient à remercier très chaleureusement MM. Matthey-Jonais et Stalder pour la magnifique visite organisée samedi 10 septembre dernier au barrage de Verbois.

Mme Scheibler informe les conseillères et conseillers municipaux qu'ils ont reçu sur leur place la brochure « Quoi « les Genevoises veulent voter » ».

La séance est officiellement close à 20h30